

REGARD

DU MOIS

Professeur de philosophie, Bernard Defrance se méfie des discours bien huilés sur la violence des lycéens. N'est-ce pas plutôt la violence de l'école qu'il faut étudier de près ?

Bernard Defrance

Violents, les lycéens de banlieue ? En tout cas, le thème est à la mode. Bandage sur le crâne et coquard à l'œil, Gérard Depardieu tente malgré tout de sourire sur l'affiche du dernier film de Gérard Lauzier. Il y exerce le *Plus beau métier du monde*, l'histoire d'un professeur de collège aux prises avec des élèves « difficiles ». Bernard Defrance se méfie de ces images médiatiques sur l'univers des banlieues : lui-même professeur de philosophie depuis vingt-cinq ans, au cœur des cités dites « sensibles » qui entourent Paris, il s'étonne non pas de la violence des jeunes, mais « de leur absence de violence, de leur capacité à supporter l'intolérable sans être trop détruits ». Brutalités policières, gestion peu scrupuleuse de certains responsables locaux donneurs de leçons de civisme... Comment s'étonner de l'écœurement des jeunes et de ses conséquences ? Et comment l'école peut-elle prétendre faire d'eux des citoyens, alors qu'elle est la première à bafouer les principes élémentaires du droit ?

Bernard Defrance. Dans l'univers scolaire, tout se passe comme si la loi en vigueur changeait avec la salle de cours. C'est un miracle de supporter une telle incohérence ! De 8 h à 9 h, c'est la

loi du prof d'anglais, de 9 à 10, celle du prof de sciences naturelles, de 10 à 12, celle du prof de gym. Pendant son heure de cours, chacun de ces professeurs est tout-puissant. Personne, même le ministre de l'Éducation nationale, ne peut lui faire changer une note qu'il a attribuée. S'il est injurié par un élève, il peut se faire justice lui-même. Les professeurs sont les seuls adultes qui aient gardé ce pouvoir-là, alors que dans son histoire l'humanité a progressivement institué le recours à un tiers dans l'organisation de sa justice. Mais, à l'école, la toute-puissance des adultes s'exerce à huis clos et sans garde-fou. Alors que l'école est précisément censée être un temps d'apprentissage de la démocratie !

Impact médecin hebdo.

Selon vous, l'école dispense plutôt un apprentissage de la soumission.

B. D. A tout moment, l'élève sait que ce qu'il dit peut se retourner contre lui. Quand un professeur lui pose une question, il cherche à deviner quelle est la bonne réponse que cet adulte attend. Dans ses copies, il essaye de mettre les références qui vont faire bien. Il adopte une soumission tactique. Si tout est ainsi perverti, c'est parce que l'école transgresse là encore l'un des principes fondamentaux du droit : « Nul ne peut

être juge et partie ». Or, à l'école, c'est la même personne qui enseigne et qui juge les résultats de cet enseignement ! Le résultat, c'est que la recherche de la conformité se substitue à celle de la vérité. Drôles de citoyens que l'on forme alors...

Imh. Vous proposez que les professeurs ne notent pas eux-mêmes leurs élèves ?

B. D. Une des solutions que je propose, c'est que, lors des épreuves qui donnent lieu à notation, les professeurs passent leur paquet de copies à un de leurs collègues. Si la seconde note contredit manifestement la première, les élèves doivent alors écrire à ces deux professeurs pour leur demander de se mettre d'accord. Le premier bénéficie, c'est que cela oblige les pro-

Pascal Alix

« L'école doit appr

fesseurs à se parler. Et surtout, cela montre aux élèves que les experts peuvent ne pas être d'accord entre eux. Ils s'aperçoivent ainsi que le savoir n'est pas figé, qu'il se construit sans cesse et, surtout, qu'il se discute. Il m'arrive de lire sur les bulletins scolaires des appréciations qui me font frémir. Comme : « Nul et fier de l'être. » Or on ne demande

pas aux professeurs de juger quelqu'un, mais uniquement d'évaluer sa compétence à un moment donné ! Il est bien sûr encore moins question d'infliger des punitions pour mauvais résultats scolaires ! Il existe là encore un principe de droit qui veut que nul ne puisse être mis en cause pour un comportement qui ne porte tort qu'à lui-même.

Imh. Vous considérez que la violence à l'école est en partie la violence de l'école ?

B. D. A l'école, il y a une forme de violence institutionnelle. L'élève risque d'y être puni pour ses ignorances, alors que la définition même

de violence qu'ils vivent, ils me racontent la drogue, les agressions, le racket... Mais cette violence ne tombe pas du ciel. Ceux qui réclament le rétablissement de l'ordre dans les cités devraient commencer par réfléchir aux pratiques de certains gestionnaires

tituer dans les établissements une instance tierce, qui sera chargée de juger et éventuellement de punir toutes les infractions relevant du comportement. L'essentiel, c'est qu'elle ne soit pas composée de personnes impliquées, même indirectement, dans l'infraction ou le litige. De telles expériences existent déjà dans plusieurs établissements, et ce qu'on y voit est aux antipodes des images médiatiques sur les lycées de banlieue !

Imh. Pensez-vous exercer le plus beau métier du monde ?

B. D. Sans doute, parce que, si je devais recommencer, je pense que je ferais exactement la même chose ! Mais à l'heure actuelle, l'école républicaine a une nouvelle étape à franchir. Dans un premier

« Les professeurs sont les seuls adultes qui aient gardé le pouvoir de se faire justice eux-mêmes. »

temps, elle a su faire en sorte que le savoir soit accessible à tous. Mais nous savons depuis Auschwitz que les plus hauts degrés d'instruction ne garantissent pas de la barbarie. L'école doit à présent apprendre à construire la citoyenneté, elle doit présenter un savoir qui soit une fin en soi, et non un moyen utilisé pour passer de l'autre côté du manche et acquérir le pouvoir : parce que, sinon, « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». J'ai rencontré récemment un étudiant rwandais, qui m'a dit que lors du génocide c'étaient les membres les plus instruits de la société qui s'étaient entre-tués...

Entretien avec Marielle Morjean

CURRICULUM

1945

Naissance

Au lycée, membre du mouvement Jeunesse et Éducation chrétiennes (Jec).

1965

Responsable du mouvement Jec-pour le département de Seine-et-Oise.

1968

Étudiant en philosophie à Nanterre.

1971

Rencontre avec des militants de l'éducation populaire. Anime des réunions sur les enjeux de la démocratie locale.

Deviens professeur de philosophie dans l'enseignement secondaire.

1986

Professeur de philosophie au lycée Pierre-de-Coubertin à Meaux (Seine-et-Marne), où il enseigne toujours.

1996

Membre du comité de rédactions des « Cahiers pédagogiques ». Responsable au sein de la Confédération syndicale du cadre de vie en Seine-Saint-Denis (Cscv).

Membre du conseil national de la Cscv.

Membre du conseil scientifique de la Fondation pour l'enfance.

Anime des sessions de formation continue pour les enseignants.

OUVRAGES

« La Violence à l'école », éditions Syros, 1988 ;
« Les Parents, les Profs et l'Ecole », éd. Syros, 1990 ;
« Le Plaisir d'enseigner », éd. Quai Voltaire, 1992 ;
« Sanctions et Discipline à l'école », éd. Syros, 1993 ;
« La Planète lycéenne, des lycéens se racontent », éd Syros, 1996.

Comprendre la citoyenneté

de l'école, c'est qu'elle est la première société dans laquelle on place l'enfant pour qu'il y comble ses ignorances. Bien sûr, la violence a aussi des causes extérieures tout aussi importantes, que j'ai appris à connaître à travers le témoignage de mes élèves et à mon travail de bénévole dans une association de quartier. Quand ils me parlent de la

locaux, au manque de scrupule de certains professionnels de l'immobilier qui tablent depuis des années sur l'ignorance de leurs droits par la plupart des habitants des grands ensembles.

Imh. Quels garde-fous suggérez-vous ?

B. D. Pour contenir la violence institutionnelle de l'école, il est nécessaire d'ins-